Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart

CAMP DE JOUR 2026 — GUIDE DES PARENTS

Table des matières

CAMP DE JOUR 2026 — GUIDE DES PARENTS 2
Mission et valeurs du camp de la Corporation 2
Camp certifié ACQ 2
Horaire du camp 2
Programmation des activités de la semaine 2
Arrivée et accueil 3
Départs 3
Absence, retard et frais 3
Matériel à apporter 4
Objets et vêtements interdits 4
Repas et collation 4
Fiche de santé ; médicaments et allergies 5
Enfant malade ou blessé 5
Poux 5
Programme d'accompagnement 5
Demandes spéciales 6
Code de vie 6
Mesures disciplinaires 7
Politique d'hygiène et des saines habitudes de vie 7
Politique de remboursement + mode de paiement 7
Politique d'accessibilité tarifaire 7
Reçu d'impôt (relevé 24) 7
Coordonnées 8

CAMP DE JOUR 2026 — GUIDE DES PARENTS

🌞 Ce document présente les informations essentielles pour bien préparer l'été de votre enfant au camp de jour de la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart (**la Corporation**).

Mission et valeurs du camp de la Corporation

La mission du camp de jour de notre organisme se présente comme suit : Proposer un camp de jour inclusif et stimulant qui donne le goût de découvrir, de bouger et de coopérer, grâce à une expérience accessible, structurée et chaleureuse pour les enfants et leurs familles.

Plus précisément, le programme de camp de jour vise à :

- Assurer une expérience accessible et inclusive ;
- Offrir un cadre structuré, sécuritaire et chaleureux ;
- Proposer une programmation stimulante de découverte ;
- Développer la coopération et le vivre-ensemble ;
- Favoriser le plaisir de bouger et les saines habitudes de vie.

Nos valeurs se résument ainsi (S.A.C.R.É.) :

- **Solidarité**
- **Accessibilité**
- **Collaboration**
- **Respect**
- **Engagement**

Camp certifié ACQ

Notre camp de jour détient, une fois de plus cette année, la certification de camp de jour municipal conforme aux normes de l'Association des camps du Québec (ACQ).

Horaire du camp

🗓️ Durée du camp : 23 juin au 14 août 2026

🚫 Le camp de jour sera fermé le **24 juin** et le **1er juillet**.

🕘 Horaire régulier : **Merci d'arriver à l'heure, surtout lors des sorties et activités spéciales.**

- Camp de jour : de 9 h à 16 h
- Service de garde : AM de 7 h à 9 h et PM de 16 h à 18 h

Programmation des activités de la semaine

- Un horaire des activités prévues sera envoyé par courriel le jeudi précédent et une copie sera affichée sur le babillard de l'entrée
- L'horaire, en temps réel, sera affiché sur un tableau noir dans le couloir principal du rez-de-chaussée
- 🌧️ En cas de mauvaises conditions météorologiques, nous vous contacterons si la sortie est maintenue.

⚠️ **Assurez-vous de vérifier l'horaire, puisque certaines activités (sorties) peuvent présenter des heures d'arrivée et de départ différentes.**

Arrivée et accueil

- L'accueil se déroule dans le gymnase.
- Les enfants devront obligatoirement donner leur présence à leur arrivée soit au responsable du service de garde ou à leurs animateurs.
- **Ne laissez pas votre enfant se rendre seul dans le centre** à moins d'une autorisation particulière. Assurez-vous qu'il soit confié à un animateur responsable à son arrivée.
- **Si l'enfant arrive avant 9 h**, il doit attendre en dehors afin d'éviter les engorgements.

⚠️ **En dehors des heures de camp, aucun encadrement n'est assuré sans inscription au service de garde.**

Départs

🚸 Pour assurer la sécurité des enfants, le départ est rigoureusement encadré.

- Les enfants seront réunis **dans le gymnase à 16 h**.
- La personne qui vient chercher l'enfant doit :
    - Se présenter au responsable dans le gymnase
    - **Donner OBLIGATOIREMENT le mot de passe** (inscrits sur AMILIA) et présenter une pièce d'identité

Pour des mesures de sécurité, **seules les personnes autorisées dans le compte AMILIA et possédant le mot de passe peuvent repartir avec l'enfant.** Merci d'aviser le personnel si une autre personne vient le chercher et de l'ajouter avec votre dossier.

🛴 Si vous avez autorisé votre enfant à partir seul (à pied ou autres), il doit :

- Avoir l'autorisation dans son compte AMILIA ;
- Avertir le responsable du départ avant de quitter.

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin de la journée, merci d'en informer le responsable le matin même.

Absence, retard et frais

📞 **En cas d'absence :**

Les parents doivent signaler toute absence le matin avant 9 h :

- Par courriel : serviceclientele@ccjcm.ca
- Veuillez indiquer **son nom, son groupe et la durée de l'absence**. Pour des raisons de sécurité, si personne n'a signalé d'absence de l'enfant, nous tenterons de vous joindre.

⏳ **En cas de retard le matin :**

- Présentez-vous à l'accueil et assurez-vous qu'un animateur prend en charge votre enfant avant de partir.

⚠️ **Un retard aux sorties signifie que votre enfant ne pourra pas participer à l'activité et devra retourner à la maison. Nous n'effectuerons aucun remboursement.**

⏳ **En cas de retard après le camp de jour :**

- **À partir de 16 h 15,** en cas d'absence, quelqu'un amènera votre enfant au service de garde. Nous facturerons **des frais de 20 $. Après 18 h,** nous facturerons **des frais de 20 $/15 min.**

Matériel à apporter

🎒 **Chaque jour**, votre enfant doit avoir avec lui :

- Son sac à dos ;
- Sa boîte à lunch contenant un repas froid (aucun réchauffement possible), deux collations saines, une bouteille d'eau ou une gourde.
- Des vêtements confortables pour bouger, et adaptés selon la température ;
- Des vêtements de rechange ;
- Des souliers ou espadrilles fermées ;
- Un chapeau ou une casquette pour se protéger du soleil ;
- Sa crème solaire ;
- Son maillot de bain et une serviette (même si ce n'est pas prévu à l'horaire).

🌦️ **Selon la météo :**

- Un imperméable pour les jours de pluie ;
- Un chandail chaud pour les matins frais.

🦺 Si votre enfant possède une **veste de flottaison individuelle (VFI)**, on vous invite à l'apporter.

Chandail officiel

- Chaque enfant recevra un **chandail à l'effigie du camp de jour** à sa première journée. Pour des raisons de sécurité, **c'est obligatoire de le porter pour les sorties**.

⚠️ **IMPORTANT : Vous devez identifier clairement tous les effets personnels de votre enfant. La Corporation n'est pas responsable des objets brisés, perdus ou volés durant le camp de jour.**

Objets et vêtements interdits

🚫 Pour des raisons de sécurité, les articles suivants sont interdits :

- Camisoles, jupes, robes, gilets courts (type bedaine) ;
- Gougounes ou Crocs (sauf à la piscine ou jeux d'eau) ;
- Vêtements avec des messages violents ou négatifs ;
- Argent de poche ;
- Objets de valeur ;
- Jeux et cartes provenant de la maison et matériel électronique (sauf autorisation spéciale).

Repas et collation

🍎 Les parents doivent s'assurer que leur enfant apporte un lunch chaque jour et les ustensiles au besoin.

Pour bien soutenir l'énergie des enfants durant la journée, nous recommandons des repas nutritifs et variés ainsi que deux collations, incluant idéalement un fruit et des légumes. Les repas de type « fast-food », les friandises et les boissons gazeuses ne sont pas permis au camp de jour.

💡 **Pour des idées de repas santé, consultez :**

- https://tremplinsante.ca/recette
- https://ciusssmcq.ca/telechargement/6457/l-essentiel-de-la-boite-a-lunch-educationnutrition-ca

❗ **Pour assurer davantage la sécurité des enfants ayant des allergènes**, on vous conseille fortement de ne pas inclure de **noix** ou **d'arachides** dans la boite à lunch de votre enfant.

Fiche de santé ; médicaments et allergies

Assurez-vous d'indiquer toutes informations pertinentes concernant votre enfant (informations médicales, allergies, comportements, contacts d'urgence, etc.) dans son dossier d'inscription.

💊 Aucun médicament (comprimé ou liquide) n'est permis au camp de jour. Dans la mesure du possible, nous suggérons que vous administriez la médication avant ou après les heures du camp.

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments vendus sans ordonnance, tels que l'ibuprofène, l'acétaminophène ou du sirop pour la toux.

Si votre enfant possède un auto-injecteur (ex. : **EpiPen**), il doit le porter en tout temps dans un sac à la taille. En cas d'oubli, il ne pourra pas participer aux activités.

⚠ **Vous êtes responsable de nous informer de tout changement lié à la santé ou à la sécurité de votre enfant (personnes autorisées, autorisation de photos, etc.).**

Enfant malade ou blessé

On ne peut pas admettre les enfants malades au camp de jour. Votre enfant doit rester à la maison s'il présente des symptômes tels que : **fièvre (39 °C et plus), diarrhée, vomissements, éruption cutanée non diagnostiquée, maladie contagieuse ou tout autre symptôme de virus**.

Durant la journée, si votre enfant tombe malade ou se blesse, les parents seront contactés afin de venir le chercher dans un délai raisonnable.

⚠ **Veuillez informer l'équipe de coordination si votre enfant a une maladie contagieuse afin que celle-ci prenne les mesures nécessaires.**

Poux

Si votre enfant présente des poux, il doit demeurer à la maison afin de lui administrer le traitement. Nous vous demandons de nous en informer rapidement afin que les mesures adéquates soient mises en place. Votre enfant pourra réintégrer son groupe après avoir reçu un traitement.

Programme d'accompagnement

ℹ La Corporation propose un accompagnement adapté pour les enfants ayant des besoins de soutien particuliers, afin de faciliter leur intégration aux activités du camp de jour. Ils sont intégrés aux activités régulières.

Pour bénéficier de ce service, vous devez nous en informer lors de son inscription afin d'évaluer les possibilités d'offrir à votre enfant un environnement accessible, sécuritaire et amusant. Par la suite, un formulaire d'évaluation vous sera envoyé par courriel.

Veuillez noter que le fait de remplir ce formulaire **ne garantit pas** l'attribution d'un accompagnement au camp.

Demandes spéciales

ℹ️ Le camp tente de répondre aux demandes spéciales, comme un changement de groupe ou un jumelage d'enfants, mais cela n'est pas garanti en raison des ratios et de la composition des groupes. Les enfants doivent avoir le même âge et être inscrits aux mêmes semaines. Une seule demande par enfant et par semaine est acceptée.

⚠️**Les demandes doivent être faites à l'accueil, où le personnel remplira le formulaire approprié. Les changements restent soumis à la disponibilité et à la décision du personnel.**

Code de vie

🤝 Pour assurer un climat sain, sécuritaire et harmonieux, nous avons instauré un code de vie basé sur le respect. Il vise à prévenir toute forme de violence ou d'intimidation et à garantir le bien-être de tous les enfants. La collaboration des parents est essentielle : nous vous demandons de lire ces règles avec votre enfant avant le début du camp afin qu'il puisse en respecter les principes et profiter pleinement des activités.

Les comportements suivants sont inacceptables :

- Violence verbale et physique envers les enfants et le personnel ;
- Intimidation ;
- Nuire de manière répétée au bon déroulement de la journée ;
- Non-respect de l'installation et du matériel.
- Langage inapproprié ;
- Fugue.

Règlements :
Il est préférable de lire les règlements avec votre enfant avant le camp de jour

Il est entendu que :

- J'écoute et j'applique les consignes et les règles de l'animateur et du camp de jour ;
- Je respecte les autres, je les aide et les encourage ;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions pacifiques ;
- Je marche et je parle à voix basse dans les bâtiments et les autres lieux que je fréquente ;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- Je demande la permission pour aller à la toilette ;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse ;

⚠️**Tout manquement aux règles peut entraîner un appel aux parents et le retour de l'enfant à la maison.**

Mesures disciplinaires

En cas de comportements inappropriés ou de non-respect des règlements, les procédures suivantes seront appliquées :

1. Avertissement verbal à l'enfant et rappelle des consignes ;
2. Avertissement verbal à l'enfant et rencontre avec le parent afin de trouver une solution ;
3. Avertissement écrit remis au parent ;
4. Renvoi de l'enfant.

Note : L'ordre des avertissements varie selon la gravité du comportement. S'il s'agit d'une action pouvant mettre en péril la sécurité des autres, la coordination peut renvoyer immédiatement l'enfant, sans avertissement ni suspension préalable.

Politique d'hygiène et des saines habitudes de vie

Consciente de son rôle en matière d'éducation, l'équipe de coordination du camp de jour de la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart encourage l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et de saines habitudes de vie. Ces actions visent à favoriser le bien-être, la santé et le développement des participants, dans une approche positive et éducative, tout en respectant les responsabilités parentales.

Les mesures mises en place :

- S'assurer que les participants se lavent les mains aux moments clés de la journée (avant les repas, après les toilettes ou une activité salissante).
- Rappeler et superviser l'application de la crème solaire au besoin. (Les enfants doivent déjà mettre de la crème solaire avant son arrivée au camp de jour)
- Prévoir des pauses régulières pour permettre aux participants de s'hydrater.
- Intégrer au moins 60 minutes d'activités physiques d'intensité modérée à élever dans la programmation hebdomadaire.

Politique de remboursement + mode de paiement

🌐 Vous pouvez consulter notre site internet pour connaître les détails de la politique :
Politique de remboursement / Mode de paiement

Politique d'accessibilité tarifaire

Nous proposons une politique d'accessibilité tarifaire pour faciliter l'accès aux activités de loisir, sportives, culturelles et sociales aux résidents à faible revenu de l'arrondissement Ville-Marie. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à notre site internet :
Politique d'accessibilité

🌐 **Lien vers le formulaire de demande :**
https://forms.monday.com/forms/1cbb12c2a61c0be51fd110d622403970?r=use1

Reçu d'impôt (relevé 24)

Vous pourrez consulter le relevé 24 dans votre compte Amilia au plus tard le dernier jour de février suivant l'inscription si vous avez fourni le numéro d'assurance sociale (NAS) du parent responsable lors de l'inscription.

Coordonnées

📞 En cas de besoin, vous pouvez joindre un responsable pendant les heures du camp ou du service de garde au 514-521-6884.

📧 Pour toute question générale : serviceclientele@ccjcm.ca

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été rempli de plaisir et de découvertes !




Marc Arseneault

Coordonnateur au camp de jour

📞 Ligne directe : (514) 521-6884
✉ Courriel : campdejour@ccjcm.ca
🌐 Site web : www.ccjcm.com
📍 2633 rue Ontario E, Montréal, QC H2K 1W8